Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260302-DELIB2026013-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 02 MARS 2026 (*ouverte à 20h04)*

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (11) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Frédéric MORVAN, Françoise BONHOMME, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE

PROCURATIONS (2) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Françoise BONHOMME
Philippe RENAUX donne pouvoir à Matthieu POLLET

EXCUSES (8) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC, Mickael QUIMBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves DEBRUYNE

2026.013 – 7.1

FINANCES BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Brigitte BOUGUET, 2e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, la commission Finances réunie lors sa séance du 09 février 2026 propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	234 785.70 €
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier unique	100 000,00 €
C- Résultat à affecter	334 785.70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 075 081.33 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	--1 022 342.12 €
Besoin de financement(F=D+E)	1 052 739.21 €
AFFECTATION (C=G+H)	334 785.70 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- = au minimum couverture du besoin de financement F	184 785.70 €
2) H- Report de fonctionnement R002	150 000,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260302-DELIB2026013-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget principal sur le budget primitif 2026 selon la ventilation suivante :

  - Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 150 000,00 €
  - Ligne 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 184 785,70 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 06 Mars 2026

Le secrétaire de séance,
Yves DEBRUYNE

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON
35 (Ille-et-Vilaine)